

ARRÊTÉ N°2021 - 208

ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES TERRITORIAL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2021

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Vu la Loi n° 83.634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 33-5 et 39,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux, et notamment l'article 7,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2020-240 du 17 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Loiret,

Considérant le nombre de recrutements d'assistants territoriaux de conservation du P&B intervenus en **2020** dans les Collectivités et Etablissements affiliés au Centre de Gestion (**3 au titre de l'année 2020 et 2 au titre des années précédentes**) permettant **1 nomination**, à répartir entre les grades d'assistant de conservation du P&B (voie générale) et d'assistant de conservation du P&B principal 2^{ème} classe (par examen professionnel)

Considérant que Madame la Présidente du Centre de Gestion a choisi de répartir les nominations de la façon suivante :

- 1 nomination sur le grade d'assistant de conservation du P&B, voie générale
- 0 nomination sur le grade d'assistant de conservation du P&B principal 2^{ème} classe par examen professionnel,

Considérant les propositions effectuées au titre de la promotion interne par les collectivités et les établissements publics affiliés au Centre de Gestion du Loiret,

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques territorial au titre de la promotion interne est établie comme suit :

1	Mme MARTEL Véronique
---	-----------------------------

Article 2 : La date d'effet de la présente liste est fixée au **1^{er} juillet 2021**.

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

La durée de validité est de 2 ans et peut être renouvelée une troisième et une quatrième année.

Article 3 : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Loiret
- affiché au Centre de Gestion du Loiret, 20 avenue des droits de l'homme à ORLEANS
- notifié aux agents inscrits sur la présente liste
- transmis aux Collectivités et Etablissements du Loiret et à l'ensemble des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

PJ : Etat des recrutements sur le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques en 2020 et tableau des quotas

Fait à ORLÉANS, le **10 JUIN 2021**

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>

- Affiché dans les locaux du Centre de Gestion du Loiret le **11 JUIN 2021**

- Transmis au Représentant de l'État le **14 JUIN 2021**

La Présidente,



Florence GALZIN